



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS • VAUJOURS • VILLEMOMBLE

## ARRÊTÉ

**Arrêté AR2023-019 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BLUTEAU,  
8<sup>ème</sup> Vice-président, pour la signature du Contrat Eau et Climat (CTEC) Croult-Enghien-Vieille  
Mer 2023-2025**

**LE PRESIDENT,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

**VU** la délibération n°CT2020/07/16-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

**VU** la délibération n°2020/07/16-03 et la séance du Conseil de territoire du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-présidents,

**VU** la délibération n°CT2027/07/11-22 en date du 11 juillet 2023 par laquelle le Conseil de territoire a approuvé le contrat Eau et Climat sur le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 et autorisé le Président à signer ledit contrat et les documents correspondants,

**CONSIDERANT** que la signature officielle du contrat précité interviendra le 21 septembre 2023 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne à Bonneuil-en-France à l'occasion de la tenue du 1<sup>er</sup> comité de pilotage du contrat,

**CONSIDERANT** que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux Vice-présidents et autres membres du Bureau,

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel BLUTEAU, 8<sup>ème</sup> Vice-président, pour signer le contrat Eau et Climat sur le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 et les documents correspondants.

**Article 2 :** Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.



**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy-le-Grand, le

**19 SEP. 2023**

Affiché le

**19 SEP. 2023**

Notifié à l'intéressé le

Signature



Le Président,

Xavier LEMOINE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*